

L'ajournement

divers ministres, par exemple le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), le premier ministre (M. Trudeau) et d'autres membres du cabinet, mais en nous attardant à parler des coûts, peut-être ouvrons-nous trop la porte à des disputes entre pouvoirs publics quant à savoir qui défrayera la réimplantation, au lieu de nous occuper de la question essentielle. Il vaudrait mieux, à mon avis—et cela permettrait de savoir s'il est sincère—demander au gouvernement de recourir à la loi sur les transports, ce qui permettrait à la CCT de faire enquête chaque fois qu'un transporteur s'apprête à mettre en œuvre des mesures préjudiciables à l'intérêt public. Certains citoyens de Winnipeg en ont déjà fait la demande. Cela permettrait à la CCT de faire enquête pour voir si divers incidents, tel le déversement de méthanol à Winnipeg, justifiaient le déplacement des triages dans l'intérêt public. Ainsi sortirions-nous du cadre de la loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer, dont on peut conclure qu'elle nous perd dans le labyrinthe du partage des frais, chaque gouvernement attendant que l'autre agisse en premier. Je pense que cette question doit être envisagée d'abord et avant tout en fonction de l'intérêt public.

● (2225)

En invoquant la loi sur les transports du Canada, nous pourrions faire comparaître le CP devant une assemblée investie de certains pouvoirs. Cela pourrait nous permettre d'obtenir des renseignements véridiques quant aux coûts et aussi de déterminer s'il est de l'intérêt public ou non de l'obliger à transférer ses locaux hors de la ville. Je crois que ce serait certainement une mesure nécessaire, maintenant.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) m'a posé une question semblable. J'y ai répondu le 28 avril, et cette réponse se trouve à la page 504 du hansard.

Il est évident que toutes les personnes en cause admettent spontanément que le déplacement des voies ferrées hors de la ville de Winnipeg serait la solution idéale. C'est un déménagement très souhaitable qui serait avantageux pour la ville et revitaliserait un quartier qui a été défavorisé par les effets du chemin de fer dans cette partie de la ville. Je signale aux députés que la loi sur le déplacement des lignes et sur les

croisements de chemins de fer n'oblige pas le gouvernement fédéral à entreprendre des travaux de déplacement des voies ferrées. Cela lui fournit plutôt le mécanisme en vertu duquel ces projets peuvent être entrepris. Cela permet au gouvernement fédéral d'apporter une aide financière à ces projets, lorsqu'il disposera de fonds pour le faire, le cas échéant. Ces mécanismes et ces méthodes serviraient également à établir si les avantages économiques que l'on retirera de ce projet justifient les dépenses.

Le député de Winnipeg-St-James (M. Keeper) a demandé si nous avons établi que les avantages économiques dépassaient le coût du projet. En réalité, c'est à celui qui fait la demande de le prouver. La ville de Winnipeg et la province du Manitoba ne se sont jamais entendues pour présenter un dossier justifiant l'importance accordée au projet de déplacement des voies ferrées. Jusqu'au mois d'avril dernier, la ville et la province se sont contentées de dire qu'elles voulaient être autorisées à commencer les travaux d'étagement des voies à Sherbrooke-McGregor. Puis, au début d'avril, comme mesure de dernier ressort, le conseil a adopté une motion disant qu'il demanderait au gouvernement fédéral d'entreprendre le projet de déplacement des voies ferrées. Le conseil aurait permis au gouvernement fédéral d'aller de l'avant. La province aurait assumé le sixième des frais et la ville un autre sixième pourvu que le gouvernement fédéral en absorbe les deux tiers. Cela n'est pas conforme à la formule de partage à parts égales des frais.

L'ancien gouvernement NPD ne voulait pas déposer le dossier parce qu'il aurait simplement confirmé la décision de déplacer les gares de triage sans régler la question de la ligne principale. Le gouvernement provincial n'a pas dit qu'il était disposé à participer au déplacement des voies ferrées et n'y accorde pas la priorité qu'il attribue aux gares est de triage du CN ou à d'autres projets qui touchent la ville de Winnipeg.

M. Knowles: Quelle est votre position?

M. Bockstael: Je suis en faveur du déplacement des voies ferrées.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 14 heures.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)